



1.1

DEC\_0041\_2026

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

### ATTRIBUTION MARCHÉ « CRÉATION D'UNE EXTENSION ET AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ DE MONTFORT SUR RISLE »

**Le Président de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,**

**VU** les articles L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° concernant la mise en œuvre d'une procédure adaptée,

**VU** la délibération du conseil communautaire n°94-2022 en date du 29 septembre 2022, rendue exécutoire le 03 octobre 2022, déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fourniture et de services, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quelle que soit la variation qu'ils entraînent par rapport au montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** la procédure de commande publique pour le marché de « Création d'une extension et aménagement de la maison de santé de Montfort sur Risle – 2025-17-CC » lancée en procédure adaptée avec une date de remise des offres fixée au 07 janvier 2026,

**CONSIDÉRANT** que 37 plis soit 43 offres réparties sur les neuf lots ont été reçues dans les délais,

**CONSIDÉRANT** que l'offre de la société AVENEL ERI a fait l'objet d'une procédure de détection des offres potentiellement anormalement basse et que le candidat a réussi à justifier le caractère économiquement viable de sa proposition,

**SACHANT** que les offres ont été analysées conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation à savoir : 40 points pour le prix et 60 points sur la valeur technique (délais et moyens humains, matériaux et fournitures, moyens matériels et mesures de protection de l'environnement),

**TENANT COMPTE** du rapport d'analyse des offres et plus précisément du classement des offres suivant :

#### Lot 1 : Fondations profondes, maçonnerie et VRD

1. Risloise de construction avec 100 points sur 100
2. LIEBAULT avec 88.66 points sur 100,
3. ROMEU CONSTRUCTION avec 71.49 points sur 100
4. GAGNERAUD avec 69.64 points sur 100
5. CBR BATIMENT avec 68.62 points sur 100

#### Lot 2 : Charpente bois et autres ouvrages

1. ROCHER avec 93.38 points sur 100
2. MAZIRE avec 87.50 points sur 100
3. JC POYER CHARPENTE avec 86.15 points sur 100

## 4. ATELIER DES BOIS DEBOUT avec 62.20 sur 100

Lot 3 : Couverture et étanchéité

1. MAZIRE avec 95.75 points sur 100,
2. ENC CGB avec 95.50 points sur 100

Lot 4 : Menuiseries extérieures

1. SIB VASCART DELAMARE avec 100 points sur 100
2. GNSB RENOVATION avec 70.78 points sur 100
3. ROCHER avec 69.94 points sur 100

Lot 5 : Menuiseries intérieures, cloisons doublages et isolation

1. AIB MENUISERIES avec 100 points sur 100
2. ROCHER avec 81.18 points sur 100
3. BTH avec 78.86 points sur 100
4. GALLI MENUISERIE avec 78.04 points sur 100
5. KAEFER avec 73.99 points sur 100
6. CBR BATIMENT avec 73.73 points sur 100
7. GNSB RENOVATION avec 54.15 points

Lot 6 : Electricité, courants forts et courants faibles

1. SCAE avec 86.95 points sur 100
2. AVENEL ERI avec 86 points sur 100
3. DGS avec 84.51 points sur 100
4. DUVAL ELECTRICITE avec 77.29 points sur 100
5. OISSELEC avec 70.62 points sur 100

Lot 7 : chauffage, ventilation, plomberie et sanitaires

1. SAS DEVILOISE DE CHAUFFAGE avec 94.79 points sur 100
2. BUQUET SAS avec 92.65 points sur 100
3. SAS ELAIRGIE avec 91 points sur 100
4. MISSENARD avec 88.09 points sur 100
5. ENTREPRISE POINT SERVICE avec 87.72 points sur 100
6. ROUSSEAU CASTRES ENERGIES avec 85.89 points sur 100
7. SAS LEBLANC GROUPE H2RA avec 83.13 points sur 100

Lot 8 : revêtements de sols et faïence

1. NECHIRVAN CONSTRUCTION avec 85 points sur 100
2. REVNOR avec 83.39 points sur 100
3. MAINTENANCE IMMOBILIERE avec 70.40 points sur 100
4. MINERAL 276 avec 69.07 points sur 100

Lot 9 : peinture

1. VIGNOLA avec 94 points sur 100
2. SFP LEDUN avec 83.82 points sur 100

3. MAINTENANCE IMMOBILIERE avec 78.50 points sur 100
4. KLUCK avec 73.66 points sur 100
5. CBR BATIMENT avec 66.75 points sur 100
6. MINERAL 276 avec 55.60 points sur 100

CONSIDÉRANT l'avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 05 février 2026,

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'attribuer le marché de « Création d'une extension et aménagement de la maison de santé de Montfort sur Risle – 2025-17-CC » de la manière suivante :

| Lot                                                       | Attributaire                                                                                                                                                                                                       | Montant du marché                     |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Lot 1 :<br>Fondations profondes, maçonnerie et VRD        | RISLOISE DE CONSTRUCTION<br>A l'attention de Monsieur LEROUGE Bruno, Gérant<br>3 rue du lac 17170 GROSLEY SUR RISLE<br>SIRET : 410 253 892 00021<br>risloisedeconstruction@gmail.com                               | 252 445.90 € HT soit 302 935.08 € TTC |
| Lot 2 :<br>Charpente bois et autres ouvrages              | ENTREPRISE ROCHER<br>A l'attention de Monsieur ROCHER Romain, Gérant<br>46-48 Route de l'église – FOURMETOT 27500 LE PERREY<br>bureau@rocherbois.fr<br>SIRET : 419 782 065 00017                                   | 26 393.05 € HT soit 31 671.66 € TTC   |
| Lot 3 :<br>Couverture et étanchéité                       | ENTREPRISE MAZIRE<br>A l'attention de Monsieur Philippe MANNEVILLE, Directeur de site<br>1955 zone industrielle du Bosmelet 76720 VAL-DESCIE<br>contact@mazirecouverture.fr<br>SIRET : 877 484 428 00017           | 53 500 € HT soit 64 200 € TTC         |
| Lot 4 :<br>Menuiseries extérieures                        | SIB VASCART DELAMARE<br>A l'attention de Monsieur DELAMARE Jean Bernard, Président<br>94 Rue Louis Blériot - Zone Eurochannel 76370 NEUVILLE LES DIEPPE<br>SIRET : 682 750 112 00042<br>contact@sibvastdelamare.fr | 28 704.02 € HT soit 34 444.82 € TTC   |
| Lot 5 :<br>Menuiseries intérieures, cloisons doublages et | AIB Menuiserie<br>A l'attention de Monsieur Frédéric SIMONNEAU, Président<br>9 rue Amable Lozai 76 140 LE PETIT QUEVILLY                                                                                           | 81 643.90 € HT soit 97 972.68 € TTC   |

|                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                            |                                        |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| isolation                                                           | aibtravaux@aibmenuiserie.fr<br>SIRET : 818 226 797 00020                                                                                                                                                                                   |                                        |
| Lot 6 :<br>Electricité,<br>courants forts<br>et courants<br>faibles | SCAE (SOCIETE COTE D 'ALBATRE D'ELECTRICITE)<br>A l'attention de Monsieur DELABRIERE Maxime, Responsable<br>bureau d'études<br>185 place persac 76750 BUCHY<br>SIRET : 433 279 809 00043<br>contact@scaesarl.fr                            | 43 150 HT soit 51 780<br>€ TTC         |
| Lot 7 :<br>chauffage,<br>ventilation,<br>plomberie et<br>sanitaires | DEVILLOISE DE CHAUFFAGE<br>A l'attention de Monsieur GAMARD Jean-Baptiste, Président<br>directeur Général<br>11 rue Ampère – Zone Industrielle de la Maine 76150<br>MAROMME<br>SIRET : 395 280 274 00030<br>contact@ladevilloise.fr        | 87 130 € HT soit 104<br>556 € TTC      |
| Lot 8 :<br>revêtements de<br>sols et faïence                        | NECHIRVAN CONSTRUCTION<br>A l'attention de Monsieur CURGOTAY Felix, Chargé d'affaire et<br>Responsable travaux<br>44 Boulevard Stanislas Girardin 76140 LE PETIT QUEVILLY<br>nechirvan.construction@gmail.com<br>SIRET : 879 676 039 00016 | 10 136.60 € HT soit 12<br>163.92 € TTC |
| Lot 9 :<br>peinture                                                 | ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE VIGNOLA<br>A l'attention de Monsieur VEGAS Juan-Carlos, Président<br>1 Avenue de la durance 78200 BUCHELAY<br>a.vignola@wanadoo.fr/noquet.vignola@wanadoo.fr<br>SIRET : 478 068 513 00017                  | 22 243.60 € HT soit 26<br>692.32 € TTC |

**Article 2 :** L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service.

**Article 3 :** Que ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels du marché.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Municipal pour exécution chacun en ce qui le concerne, et le marché sera notifié aux entreprises attributaires du marché.

**Article 5 :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et informe que cette dernière peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 23/02/2026

ID : 027-200065787-20260219-DEC\_0041\_2026-AU



Fait à Pont-Audemer, le 19/02/26

Le Président

A handwritten signature in purple ink, appearing to be 'Francis Courel', written over a horizontal line.

Francis COUREL

